

*17 octobre 2018*

**Proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, sis rue Charles-Galland 2.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

Faisant suite au rejet par le peuple du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH), le 28 février 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève a mandaté une commission externe ad hoc chargée de poser un regard neuf et sans a priori sur les collections et sur les missions actuelles et futures du MAH et de formuler un projet innovant en résonance avec le contexte muséal suisse et européen.

Cette commission a été coprésidée par MM. Jacques Hainard, ancien directeur des Musées d'ethnographie de Neuchâtel et de Genève, et Roger Mayou, directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, et a réuni M<sup>mes</sup> Fanni Fetzer, directrice du Kunstmuseum à Lucerne, Martine Gosselink, cheffe du Département d'histoire du Rijkmuseum à Amsterdam, Hélène Lafont-Couturier, directrice du Musée des Confluences à Lyon, et M. Jean-Luc Martinez, président-directeur du Musée du Louvre à Paris.

Elle a mené son travail en deux phases: elle a rendu tout d'abord un rapport intermédiaire après une année de travail, en juin 2017, proposant au Conseil administratif de poursuivre et de développer le scénario d'implantation retenant le bâtiment de Charles-Galland augmenté sur site. Le Conseil administratif a validé cette proposition et la commission a ensuite débuté les travaux de la deuxième phase, qui a abouti au rapport final, rendu au Conseil administratif en juin 2018. Ce dernier l'a approuvé le 20 juin 2018 et l'a rendu public le 26 juin<sup>1</sup>.

Ce rapport constitue le projet culturel à mettre en œuvre au MAH dans le cadre d'un nouveau projet de restauration et d'agrandissement.

Par la présente proposition, il s'agit de mener une étude de faisabilité qui permettra l'organisation du concours d'architecture qui constitue l'étape suivante, à savoir élaborer le programme architectural et déterminer le périmètre du concours.

---

<sup>1</sup> [https://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_3/Rapports/rapport-mah-180621-ville-geneve.pdf](https://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_3/Rapports/rapport-mah-180621-ville-geneve.pdf)

## **Contexte et historique de l'opération**

Le MAH se déploie ou pourrait se déployer sur deux quadrilatères qui comportent plusieurs bâtiments, à savoir:

### *Premier quadrilatère constitué du bâtiment principal du MAH à Charles-Galland*

Construit à partir de 1903 à la suite du concours mené en 1900, le MAH a été inauguré le 15 octobre 1910. L'édifice de l'architecte Marc Camoletti occupe une parcelle d'une soixantaine de mètres de côté. Il est constitué d'un vaste quadrilatère établi autour d'une cour carrée, entre deux boulevards inférieurs. L'architecte a réglé le problème du terrain dénivelé par l'établissement de la façade principale au niveau supérieur, alors qu'en dessous deux étages donnent sur les quatre ailes du bâtiment.

Le bâtiment présente quatre niveaux de salles, dont deux affectés aux Beaux-Arts: le bel étage, percé de baies qui éclairent latéralement les salles d'exposition et l'étage supérieur, recevant le jour zénithal de verrières. Celles-ci percent un toit recouvrant de façon unitaire les quatre ailes du bâtiment.

Depuis lors, il a bénéficié d'opérations d'entretien telles que la rénovation de la toiture en 1990 mais n'a jamais fait l'objet d'une rénovation globale. Après plus d'un siècle de fréquentation et d'enrichissement des collections, le bâtiment a un besoin urgent d'être remis en état, agrandi et mis aux normes techniques actuelles.

Si le projet élaboré depuis 1998 a été refusé par le peuple en 2016, nul ne conteste toutefois la nécessité de restaurer et d'agrandir cet édifice.

Dans l'attente de la réalisation du nouveau projet, une opération d'envergure qui va nécessiter plusieurs années avant de pouvoir être menée à terme, le Conseil administratif a pris des mesures de sécurité urgentes, en 2016 et 2017, sur le budget d'entretien et propose au Conseil municipal une proposition de crédit spécifique pour d'autres travaux urgents de consolidation et permettant de prolonger l'exploitation jusqu'à l'ouverture du chantier, d'ici à quelques années.

### *Deuxième quadrilatère composé de l'ancienne école des Casemates, de l'ancienne école des beaux-arts et des immeubles de rapport de la promenade du Pin*

Si, en 1944 déjà, il était envisagé de récupérer l'école des Casemates pour agrandir le MAH, c'est seulement depuis 2001 que le MAH dispose de ce bâtiment situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze et alors aménagé pour l'administration et les locaux scientifiques et techniques du musée. Cette ancienne école construite par les architectes de Morsier et Weibel, sur concours ouvert en 1899, a été inaugurée

en 1902 et est située dans le quadrilatère délimité par les boulevards Emile-Jaques-Dalcroze et Helvétique, la promenade du Pin et la rue Charles-Galland.

En parallèle, la Ville de Genève a édifié en vis-à-vis des Casemates l'école des beaux-arts entre 1900 et 1902, également issue du concours ouvert en 1899 simultanément à celui des Casemates, et réalisée par les mêmes architectes de Morsier et Weibel. Il était alors désiré, de la part du Conseil administratif, «que ces bâtiments, qui forment un ensemble architectural vis-à-vis du musée projeté par la Ville, soient traités d'une manière harmonieuse et non pas suivant les données qui pourraient être différentes pour l'une et pour l'autre, s'ils formaient l'objet de deux concours séparés». L'école des beaux-arts a été réaménagée en 1942 pour accueillir également l'école d'architecture. Cédée au Canton depuis 1931, une nouvelle convention signée le 6 septembre 1946 précise que la Ville de Genève se réserve le droit de la racheter pour la somme de 1 million de francs dans le cas où l'Etat l'affecterait à d'autres fins que celles de l'Ecole d'architecture et des beaux-arts. Grâce au regroupement de la Haute école d'art et de design (HEAD) sur un seul site aux Charmilles d'ici à fin 2019-courant 2020, il est maintenant possible d'envisager la réaffectation de ce bâtiment dans le cadre du projet culturel du MAH. Le Conseil administratif a ainsi initié en juin 2017 les démarches de restitution de ce bâtiment auprès du Conseil d'Etat suite au rapport intermédiaire de la commission externe qui confirmait l'intérêt de pouvoir disposer de ce bâtiment dans le cadre du nouveau projet pour le MAH. Une proposition spécifique y relative sera déposée auprès du Conseil municipal dans les mois à venir étant donné que la situation doit être réglée avant le lancement du concours d'architecture.

Ces deux bâtiments sont venus clore le deuxième quadrilatère par ailleurs composé avec les immeubles de rapport construits en 1862 à la promenade du Pin, et dont l'un deux, le N° 5, a été affecté dès 1928 à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) du MAH. Cette bibliothèque a été reliée à l'école des beaux-arts par un accès intérieur spécifique permettant aux étudiants de s'y rendre aisément, accès qui existe toujours. C'est enfin en 1952 que le Cabinet des arts graphiques du MAH a rejoint la BAA dans cet immeuble.

### *Butte de l'Observatoire*

Le périmètre faisant l'objet de l'étude de faisabilité est constitué, non seulement, par les bâtiments formant ces deux quadrilatères et leurs cours respectives, mais aussi par la butte de l'Observatoire. Cette dernière se situe dans le périmètre initial du bastion Saint-Antoine. Les murs de soutènement qui bordent les boulevards Jaques-Dalcroze et Helvétique et la rue Ferdinand-Hodler remontent aux années 1867-1870 et relèvent de l'aménagement effectué par l'ingénieur Blotnitski, qui s'inspire de l'architecture militaire. La butte de l'Observatoire sise en

face de l'entrée publique du MAH sur la rue Charles-Galland a, pour sa part, été aménagée en promenade publique entre 1969 et 1970, après que l'observatoire a été démoli. La sculpture d'Henry Moore, *Reclining figure*, y a été installée par le MAH en 1976. Depuis 1990, une station des Services industriels s'y trouve en sous-sol, alors que le projet de parking public a été refusé par votation populaire le 29 novembre 1981.

### *Liaison urbanistique*

Enfin, sur le plan urbanistique, l'amélioration des liaisons entre ce campus muséal, le site archéologique de Saint-Antoine et la Vieille-Ville d'une part et la ville basse d'autre part, en particulier dans la perspective du parcours piétonnier envisagé dans le secteur de Rive, doit aussi être traitée afin d'assurer des circulations piétonnes fluides entre ces portions de ville et d'inscrire ce campus muséal dans la cité.

### *Dates clés de l'opération*

- |                 |                                                                                                                                  |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 février 2016 | Refus du crédit voté par le Conseil municipal (proposition PR-1073) selon l'issue du référendum.                                 |
| Juin 2016       | Nomination de la commission externe et début du mandat.                                                                          |
| Juin 2017       | Rapport intermédiaire de la commission externe: maintien du site de Charles-Galland pour y implanter un véritable campus muséal. |
| Juin 2018       | Rapport final de la commission externe sur le projet culturel.                                                                   |

### **Réponses aux demandes du Conseil municipal**

Motion M-405 de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys, envoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».

### **Le projet culturel**

La commission externe propose un campus muséal au cœur de la cité. En ce sens, l'ensemble des services du MAH sera concentré dans l'îlot urbain délimité par le boulevard Helvétique, le boulevard Jaques-Dalcroze, la promenade du Pin et la promenade de l'Observatoire et intégrera le bâtiment de l'actuelle HEAD.

Ce rassemblement de toutes les activités du musée, parcours historique, expositions de référence et temporaires, offres de médiation, activités scientifiques, dans le même périmètre permettra de créer une formidable ouverture des espaces aux différents publics.

Le projet culturel présente les caractéristiques suivantes:

- En regard de la situation urbanistique: un positionnement exceptionnel dans un périmètre clairement défini et cohérent au cœur de la cité, à proximité de lieux emblématiques de l'histoire genevoise et du futur site archéologique de Saint-Antoine.
- En regard des grandes orientations muséales: le bâtiment de Charles-Galland libéré de toute contrainte extra-muséographique permet de disposer des surfaces nécessaires pour penser la collection comme un tout et construire un discours transdisciplinaire qui renforce l'identité du MAH et l'affirme comme miroir de l'histoire genevoise et cœur battant de la cité.

Il est proposé de créer une exposition de référence de 8000 m<sup>2</sup> comprenant un parcours historique de 2000 m<sup>2</sup> sur un seul niveau, et sur trois niveaux à la fois des salles de collections de 4000 m<sup>2</sup> et des salles thématiques de 2000 m<sup>2</sup>.

- En regard de la modernisation des infrastructures et de l'élargissement des publics, le bâtiment de la HEAD offre les espaces indispensables au développement des services ainsi qu'à l'accueil des publics et des partenaires scientifiques. L'extension en sous-sol de 2000 m<sup>2</sup> pour la salle d'expositions temporaires reste à préciser au niveau de l'emplacement.

Ce scénario satisfait à l'ensemble des objectifs que doit se fixer un musée du XXI<sup>e</sup> siècle en termes de proposition muséographique et de valorisation des collections, d'identité, de modernité des infrastructures, d'accueil et politique des publics, de perméabilité des publics, de partenariats scientifiques et d'ouverture sur l'avenir.

## **Exposé des motifs**

Le rapport final de la commission externe fixe le projet culturel, soit le contenu à réaliser en restaurant et agrandissant le MAH.

Il s'agit dès lors, par la présente, de lancer un appel d'offres public pour confier à une équipe pluridisciplinaire expérimentée (architecte-programmiste spécialisé dans les musées, muséographe, ingénieur, etc.) le mandat de mener l'étude qui comporte à la fois la vérification de la faisabilité dans les bâtiments et le périmètre précités, afin de déterminer le périmètre du concours et l'élaboration du programme précis du concours d'architecture en intégrant également toutes les surfaces et dispositifs techniques nécessaires à l'exploitation d'un musée du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette équipe va devoir vérifier et tester le programme culturel dans les différents bâtiments de Charles-Galland et des Casemates, déterminer les potentiels d'extension dans et sous les cours des deux quadrilatères, ainsi que sous la butte de l'Observatoire. A cet effet, elle va devoir vérifier et proposer différents scénarii pour réaliser ce projet culturel dans ce périmètre. Enfin, elle va devoir répertorier les surfaces et les affectations des locaux en dressant, par ailleurs, la liste des locaux et dispositifs techniques nécessaires à l'exploitation d'un musée du XXI<sup>e</sup> siècle (accès pour les œuvres, locaux de transit et de déballage/emballage, dispositifs de sécurité, etc.) tout comme les liens et les contraintes fonctionnelles à considérer, entre tous les différents locaux et affectations. L'objectif est d'aboutir à un programme complet et précis permettant au département des constructions et de l'aménagement de lancer le concours d'architecture, en disposant au préalable d'une première estimation financière globale de cette opération, de manière à pouvoir déposer un crédit d'étude et de concours auprès du Conseil municipal.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Le programme résultant de cette préétude sera développé afin de respecter les critères de développement durable.

Le développement ultérieur du projet s'appuiera sur la mise en œuvre des énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

### **Programme et descriptif des préétudes**

Mandataires principaux: architecte et muséographe spécialiste.

- Prise de connaissance des documents existants suite à la mise au point du projet de rénovation-extension abandonné;
- Mise à jour de l'inventaire des lieux existants: surfaces, volumes et utilisation;
- Mise à jour de l'inventaire des besoins détaillés: surfaces, volumes et utilisation;
- Récolte et synthèse des données des utilisateurs (mise à jour);
- Etude de faisabilité (hypothèses de projets) au sein du périmètre défini<sup>1</sup>;
- Estimation sommaire des coûts des travaux;
- Rédaction du programme du concours.

---

<sup>1</sup> Ilot urbain délimité par le boulevard Helvétique, le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, la promenade du Pin et la promenade de l'Observatoire. Cf. rapport de la commission externe du 26 juin 2018, pages 8-9.

Consultants (non exhaustif)

- Ingénieur structure: faisabilité structurelle, estimation sommaire des coûts des travaux de gros œuvre (structure);
- Physicien des constructions: définition des contraintes et besoins pour l'exposition et la conservation selon les types d'œuvres.
- Ingénieur en sécurité: selon le programme des locaux (surfaces et capacités), définition des besoins en sécurité feu (compartimentations, issues de secours, etc.), ainsi que de ceux liés à la sécurité anti-effractions.

La demande de crédit d'étude et l'organisation du concours lui-même (selon SIA 142) seront menés par la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

### Estimation des coûts de préétude

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Sous-total Fr.</i>	<i>Total Fr.</i>
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		10 300
524	Reproduction de documents, tirages, hélios	10 300	
59	Comptes d'attente pour honoraires		454 000
591	Architecte	140 000	
592	Ingénieur civil	84 000	
596.7	Spécialiste muséographe	140 000	
596.3	Physicien des constructions	60 000	
597.1	Ingénieur en sécurité	30 000	
I	Coût total du crédit de préétude, HT		464 300
	+ TVA 7,7%, arrondi		35 700
II	Total du crédit de préétude demandé, TTC		500 000

### Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 50)

Cet objet est inscrit au 14<sup>e</sup> PFI sous le numéro 042.009.29, en qualité de projet actif, pour un dépôt en 2018 pour un montant de 500 000 francs.

### Charge financière

Si la préétude est suivie de l'étude et de la réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de la réalisation, les études seront amorties en une annuité.

**Délais**

La durée de la préétude sera d'environ une année après le vote. Une fois celle-ci terminée, un crédit d'étude et de concours sera déposé.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire est la DPBA. Le service bénéficiaire est le MAH.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: préétude de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Total	%
Frais secondaires et comptes d'attente	10 300	2%
Honoraires	454 000	91%
Frais financiers	35 700	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire (MAH)**

**CHARGES**

	Postes en ETP	0
30 - Charges de personnel		0
31 - Dépenses générales		0
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		0
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>		<b>0</b>

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** **0**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2018-2019</b>	0		0
<b>2019</b>	200 000		200 000
<b>2020</b>	300 000		300 000
<b>Totaux</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à la préétude de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.